

académie
Montpellier

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hérault
éducation
nationale

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de l'HERAULT

Direction des ressources
humaines

Service
Commun des personnels
enseignants 1^{er} degré

Affaire suivie par
Déborah Lavaud-Charrondière

Fax :
04.30.63.65.91

Courriel
ce.ia34sdp@ac-montpellier.fr

DSDEN de l'Hérault
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Montpellier, le 6 février 2014

la directrice académique des services
de l'éducation nationale
Directrice des services départementaux
de l'éducation nationale de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs
les Instituteurs et Professeurs des écoles
du département de l'HERAULT
Pour Attribution

Mesdames et Messieurs
Les Inspecteurs de l'Education Nationale
Pour Information

Objet : Appel à candidatures sur les postes du dispositif « plus de maîtres que de classes ».

Réf : circulaire n° 2012-201 du 18-01-2012. B.O. n° 3 du 15 janvier 2013

PJ : Annexe 1 : fiche de candidature

Annexe 2 : fiche de poste

Annexe 3 : Implantation des supports

La mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes » est une dimension importante de la priorité donnée, dans le cadre de la refondation de l'école, à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base.

Ce dispositif repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire permettant la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques, en priorité au sein même de la classe.

Il s'agit, grâce à des situations pédagogiques diverses et adaptées, de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves et de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux, indispensables à une scolarité réussie. Le dispositif ne se substitue pas aux aides spécialisées, qui gardent toute leur pertinence pour les élèves en grande difficulté.

Pour toute information complémentaire, les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec, Carine Belrepayre, conseillère pédagogique de Monsieur Régnier, IENA.

1) PROCEDURE

Les candidats sollicitant une affectation sur l'un de ces postes :

- constituent obligatoirement un dossier à partir de la **fiche de candidature** - annexe 1 – accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et de la copie du dernier rapport d'inspection.
- transmettent ce dossier par la voie hiérarchique, revêtu de l'avis de l'IEN, au SCPE 1^{er} degré pour le **24 février 2014 au plus tard**.
- seront ensuite convoqués devant une commission départementale qui se tiendra le **mercredi 19 mars 2014**, et qui émettra un avis favorable ou défavorable à leur candidature.
- procéderont obligatoirement à la saisie de leur vœu sur SIAM via I-PROF, pendant la période d'ouverture du serveur.

En cas d'avis favorable, celui-ci est valable durant 3 ans, à savoir pour les mouvements 2014, 2015 et 2016; les intéressés sont donc dispensés d'entretien pour les 2 années suivantes. L'avis favorable attribué aux candidats pour le mouvement 2013 est également valable durant trois ans (2013, 2014, 2015).

ATTENTION :

Une candidature sur ces postes nécessite à la fois, de renseigner la fiche de candidature et de saisir sur SIAM via I-PROF ce même vœu. Dans l'hypothèse où l'une ou l'autre seulement de ces conditions serait réalisée, la candidature ne pourrait être prise en compte.

3) CALENDRIER DES OPERATIONS

Lundi 24 février : date limite de retour des candidatures par la voie hiérarchique.

Mercredi 19 mars : commission d'entretien.

Début avril : résultats de la commission.

Pour le Directeur académique
des services de l'éducation nationale
D.S.D.E.N de l'Hérault
la Secrétaire générale
Adjointe au secrétaire général d'académie
chargée du département de l'Hérault

Martine BOLUIX

ACADEMIE DE MONTPELLIER
RECTORAT
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE COMMUN DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

FICHE DE CANDIDATURE
Pour le dispositif « plus de maîtres que de classes »

à transmettre au Rectorat – SCPE 1^{er} Degré -
pour le 24 février 2014, délai impératif

NOM – Prénom :
Date de naissance :
Note pédagogique :

Adresse personnelle :
N° de téléphone :

Académie et affectation des trois dernières années scolaires (A préciser : la circonscription, école, niveau de classe) :

.....
.....
.....

ETUDES – DIPLOMES :

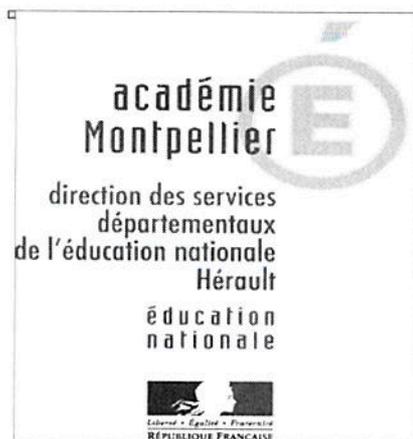
A, le.....

Signature du candidat

AVIS DE L'IEN DE CIRCONSCRIPTION

TRES FAVORABLE FAVORABLE DÉFAVORABLE

..... Signature de l'IEN



Circulaire n° 2012-201 du 18-01-2012

**CADRE
DE
FONCTIONNEMENT**

« Ce dispositif nouveau repose sur l'affectation dans une école ou un nombre limité d'écoles relevant d'un ou plusieurs groupes scolaires d'un même secteur de collège d'un maître supplémentaire. Il s'agit, grâce à des situations pédagogiques diverses et adaptées, de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves, de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux, indispensables à une scolarité réussie et donc de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

« Les enseignants souhaitant postuler devront s'informer des conditions particulières de fonctionnement de l'école par consultation du projet d'école, par contact direct avec le directeur de l'école d'affectation ou l'IEN de la circonscription. »

Pour les supports en réseau « ECLAIR », les candidats doivent s'informer des conditions de fonctionnement du réseau (contrat d'objectifs) et prendre contact avec l'IEN qui pourra orienter l'enseignant vers la secrétaire de réseau pour des informations complémentaires.

MISSIONS

Sur la base de constats et analyses relatifs au climat et difficulté scolaires, l'équipe pédagogique, en lien avec l'IEN de circonscription, définit les objectifs prioritaires visés en matière :

- d'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques);
- de méthodologie du travail scolaire.

Les modalités de collaboration et d'intervention du maître supplémentaire ainsi que l'organisation de service s'inscrivent dans ce projet, à volets éducatif et pédagogique, rédigé par l'équipe pédagogique, sous l'autorité du directeur de l'école d'affectation et validé par l'IEN.

Savoirs : didactique et pédagogie - développement de l'enfant - processus d'apprentissage

**COMPETENCES ET
QUALITES
REQUISES
ATTENDUES ET
VISEES**

Savoir-faire : prendre en compte la diversité des élèves - évaluer

Savoir-être : communication - distanciation - travail en équipe – adaptation
- coopération avec les parents et partenaires

Implantation des supports « Plus de maîtres que de classes » Rentrée 2014

SIGNALE : des supports supplémentaires sont susceptibles d'être implantés. Ils seront présentés dans le cahier des postes du mouvement 2014.

CIRCONSCRIPTION	ECOLE DE RATTACHEMENT		
BEDARIEUX	Bédarieux élémentaire Langevin Wallon		
BEDARIEUX	St Gervais sur Mare primaire		
BEZIERS NORD	Béziers élémentaire Herriot		
BEZIERS VILLE	Béziers élémentaire G.Sand		
BEZIERS VILLE	Béziers primaire Riquet Renan		
BEZIERS VILLE	Béziers Elémentaire les Oiseaux		
LUNEL	Lunel élémentaire le Parc		
LUNEL	Lunel élémentaire Henri de Bornier		
MONTPELLIER NORD	Montpellier élémentaire Daubié		
MONTPELLIER NORD	Montpellier élémentaire Kurosawa		
MONTPELLIER NORD	Montpellier élémentaire Galilée		
MONTPELLIER OUEST	Montpellier élémentaire A.Balard		
MONTPELLIER OUEST	Montpellier élémentaire Heidelberg		
MONTPELLIER OUEST	Montpellier élémentaire Roosevelt		
MONTPELLIER SUD	Montpellier élémentaire Bazille		
PEZENAS	Agde élémentaire A.France		
ST MATHIEU	Ganges élémentaire		
SETE	Sète élémentaire A.France		